



LE
DVT
FEUILLE
DE ROUTE

DISPOSITIF
DE VALORISATION
TERRITORIALE

NOVEMBRE 2019

COMITÉ
DÉPARTEMENTAL

Handi Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE

Feuille de route du Comité Départemental Handisport

Le Comité Départemental Handisport (CDH) est au niveau local l'interlocuteur du dialogue et de l'accompagnement des clubs et sections.

Depuis son projet de développement, le comité départemental répertorie ses actions engagées dans les différentes thématiques de CAP24.

Un versement anticipé d'une partie de l'enveloppe est prévu en début d'année civile. Lors du lancement de la campagne via le site :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Afin de favoriser la communication et la structuration territoriale, il est demandé d'accompagner vos clubs et d'analyser leurs projets sportifs (*voir feuille de route des clubs et sections handisport*).

Vous ferez une proposition d'un montant d'aide au siège fédéral sur la base d'une grille d'analyse validée par la commission mixte.

Le personnel du siège fédéral et votre comité régional seront en accompagnement.

Phase 1 / Les Prérequis

Nous avons identifié des éléments indispensables pour chacune des structures territoriales du mouvement. Ils sont des prérequis à la participation au dispositif de valorisation territoriale :

- Déposer sa demande dans les délais sur « Le compte Asso »
- Écrire un projet de développement répondant principalement aux attendus du socle commun décrit en phase 2
- Instruire les demandes de subventions des clubs
- Valider la liste des sports pratiqués pour chaque club dans « Où pratiquer ? »
- Identifier un référent label

Phase 2 / Le socle commun

Afin de faciliter votre demande et de valoriser vos actions de développement qui contribuent au projet fédéral (CAP 24), nous souhaitons valoriser financièrement une majorité de vos actions au travers d'un socle commun. Celui-ci s'articulera autour d'actions et de dispositifs qui font partie de l'activité régulière d'un CDH. L'analyse sera possible au travers des outils Extranet existants.

Ce socle constitue le cœur de votre projet de développement, en fonction des sports prioritaires régionaux.

Un tableau de bord reprenant vos informations principales va être mis en place dans votre espace Extranet. Il vous permettra de suivre vos données quantitatives et de faciliter votre auto-évaluation.

La commission mixte statuera sur le montant attribué sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs qualifiant chacun des axes suivants.

AXES PILOTÉS PAR LES CDH

DÉVELOPPEMENT

- Organisation de cycles et de journées de pratique (initiation, perfectionnement, performance) :
 - dans les sports prioritaires de votre PST,
 - avec les partenaires externes (Associations nationales représentant des PSH, prothésistes, militaires...)
 - ou de recrutement de nouveaux licenciés
- Programme d'accueil des sportifs en déficience sensorielle, exemple : plateau multisport DV
- Déclinaison et mise en œuvre territoriale des conventions avec les associations nationales gestionnaires d'établissement, exemples : UGECAM, APF, FHP...
- Accompagnement individuel des sportifs vers une pratique régulière

TERRITOIRES

- Accompagnement des clubs et développement de la labellisation

AXES PILOTÉS PAR LE CRH AVEC L'AIDE DES CDH

PERFORMANCE

- Organisation d'actions de détection sur les disciplines paralympiques

TERRITOIRES

- Déclinaisons territoriales des conventions avec les fédérations homologues pour le développement d'activités
- Participation des techniciens aux séminaires formation et partage d'expérience, aux JNH (avec élus)

Phase 3 / Les actions spécifiques et complémentaires

Voici les axes à partir desquels vous pourrez présenter vos actions territoriales complémentaires :

DÉVELOPPEMENT

- › Organisation d'une école handisport départementale ;
- › Organisation de programme d'éducation physique pour le « grand handicap »
- › Organisation d'un cycle de pratique correspondant aux objectifs du « sport santé »
- › Organisation de séjours sportifs
- › Achat de matériel mutualisé

PERFORMANCE

- › Accompagnement de jeunes vers les stages et compétitions nationales



À VOUS DE JOUER !

AU-DELÀ DE CAP 24, PROPOSEZ VOS INITIATIVES LOCALES PARTICIPANT AU DÉVELOPPEMENT DU MOUVEMENT.

Comités : votre saison 2019-2020



COMMISSION MIXTE

↓
ACCORD

↓
AVANCE
TRÉSORERIE

↓
SUIVI POUR MISE
EN PAIEMENT



PST
DIALOGUE
CRH - CDH



DVT
MODE
D'EMPLOI



Versement
de la FFH

CRH & CDH

Une fiche sur
« Le compte Asso »

CDH

Analyse des
dossiers clubs



Versement de
l'Agence Nationale
du Sport

ACCOMPAGNEMENT FÉDÉRAL



OCTOBRE
NOVEMBRE

NOVEMBRE
JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL
JUN

ÉTÉ

AUTOMNE

2019

2020

Un outil de dialogue pour les comités



La fiche relais, passer le témoin

DÉCEMBRE 2019



FÉVRIER 2020

ANALYSE DU
PST



**ÉCHANGES
CRH x SIÈGE
FÉDÉRAL**

RECUEIL ET
CLASSEMENT
DES ACTIONS

Fiche relais



OBJECTIFS

Identifier et valoriser
vos actions

Vous accompagner

Passage en commission mixte



ÉTUDE



VALIDATION
ET ACCORD



1^{er} VERSEMENT
DE LA FFH

Une question ?



CONSULTEZ NOTRE FAQ

handisport.org RUBRIQUE "CLUBS & COMITÉS"



OU SINON, ÉCRIVEZ-NOUS !

dvt@handisport.org



CÉDRIC GARREAU

DIRECTEUR DU PÔLE TERRITOIRES



EMMANUEL BUCHOUD

CONSEILLER TECHNIQUE NATIONAL
PÔLE TERRITOIRES